



CNDS

BILAN 2018 Normandie

**DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE NORMANDIE**



MINISTÈRE
DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Le développement de l'activité physique et sportive pour toutes et tous est la mission essentielle du Centre National de Développement du Sport (CNDS).




L'accompagnement financier pour la réalisation d'équipements sportifs et pour les projets des ligues, comités départementaux et clubs constitue les éléments fondamentaux du CNDS, sans oublier les aides à l'emploi et à l'apprentissage qui participent à la structuration du mouvement sportif.

L'année 2018 a été marquée par un resserrement des orientations et, à l'échelon régional, par une évolution vers la mise en place d'appels à projets favorisant l'expertise des associations sur des thématiques ciblées. La régionalisation du CNDS permet la définition d'une stratégie et un traitement équitable des demandes de subvention en respectant les spécificités des territoires et des acteurs.

Je tiens à remercier au nom de la Préfète de Région, Déléguée Territoriale du CNDS, les membres de la commission territoriale du CNDS, représentants du mouvement sportif, des collectivités territoriales et de l'Etat. La pluralité des acteurs est un atout pour le fonctionnement du CNDS, permettant ainsi de confronter les points de vue et de mutualiser les connaissances et compétences.

Ce document a pour objectif de vous présenter la campagne CNDS 2018 dans sa globalité, mais également de valoriser quelques bonnes pratiques par des exemples d'actions sur chaque appel à projets.

Sylvie MOUYON-PORTE
Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie
Déléguée territoriale adjointe du CNDS



P4 - PRÉSENTATION DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

P5 - BUDGET DU CNDS NORMAND

P7 - APPELS À PROJETS RÉGIONAUX

7 • EMPLOI

8 • APPRENTISSAGE

9 • J'APPRENDS À NAGER

10 • CORRIGER ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE

13 • PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ SOUS SES DIFFÉRENTES FORMES

15 • RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT DANS LE SPORT

17- ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE

17- PROCÉDURE DE CONTRÔLE

18- FÊTE DU SPORT

19- ÉQUIPEMENT



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

PRÉSENTATION DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Le Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre chargée des sports qui fixe les orientations générales de son action. Les ressources du CNDS proviennent d'un prélèvement effectué chaque année sur les sommes mises sur les jeux et sur la cession à tout service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou compétitions sportives.

Au niveau régional, la « déléguée territoriale du CNDS » de Normandie, Madame Fabienne Buccio, Préfète de Région, préside, avec le représentant du mouvement sportif, Monsieur Nicolas Marais, Président du CROS de Normandie, la commission territoriale chargée d'arrêter les décisions d'allocation des moyens de la part territoriale. Elle transmet les décisions à la direction générale de l'établissement, qui procède ensuite au paiement.

Le CNDS s'est attaché en 2018, pour les crédits de la part territoriale, à mobiliser pleinement ses leviers en faveur des projets associatifs permettant un meilleur accès de toutes et tous à la pratique sportive, sur l'ensemble des territoires.

→ PRIORITÉS DE LA COMMISSION TERRITORIALE CNDS DE NORMANDIE

- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
- Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Promouvoir le « sport santé » sous ses différentes formes
- Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport.

Ces priorités ont été déclinées régionalement sous la forme de six appels à projets, auxquels s'est ajoutée une enveloppe complémentaire pour les petits clubs. Ont été valorisées les actions se déroulant dans les territoires carencés, ainsi que les actions de mutualisation.



BUDGET DU CNDS NORMAND EN 2018

5 296 433€

CE QUI A PERMIS UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE

740

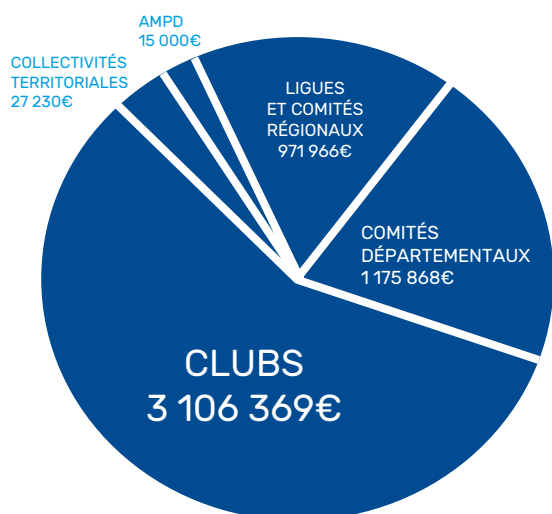
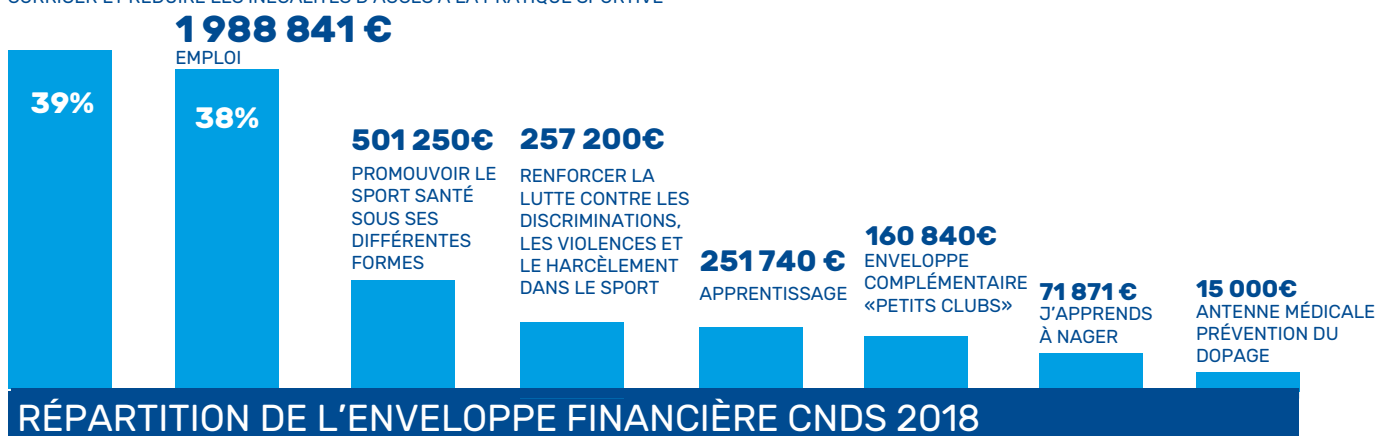
ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS

BUDGET 2018 DU CNDS NORMAND

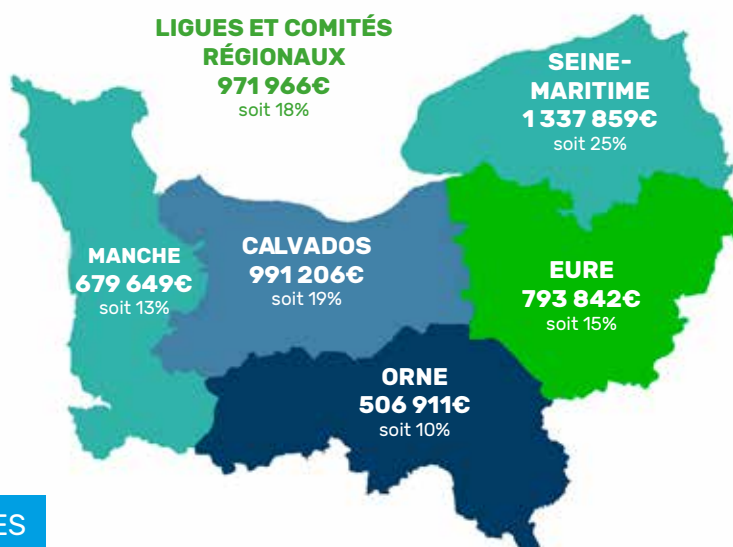
L'intégralité des données sont extraites du logiciel Osiris à la date du 31 octobre 2018.

2 049 691 €

CORRIGER ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE



RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES CNDS 2018



NOMBRE DE BÉNÉFICAIRES

MANCHE

25 COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

78 CLUBS

ORNE

18 COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

82 CLUBS

CALVADOS

33 COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

125 CLUBS

EURE

30 COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

130 CLUBS

SEINE-MARITIME

21 COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

176 CLUBS

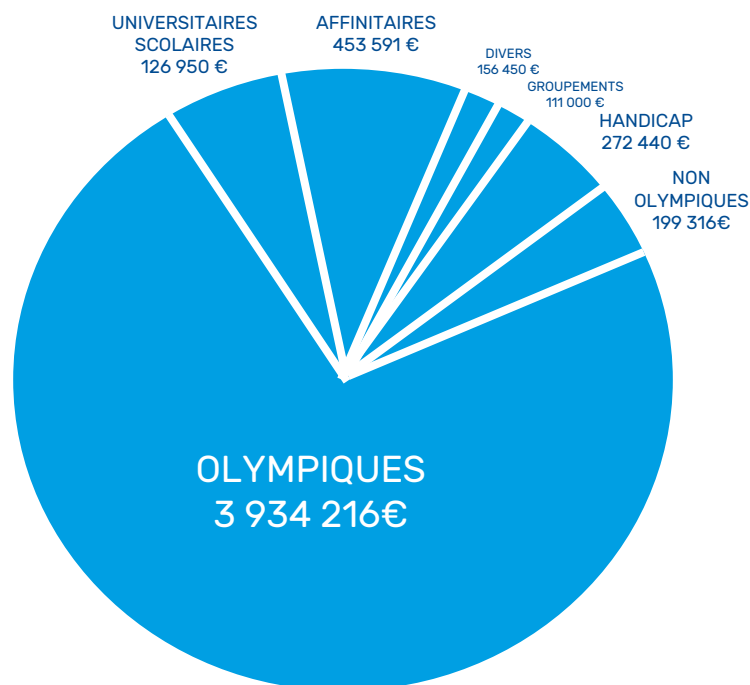
NORMANDIE

61 LIGUES

Le montant moyen des subventions (hors emploi) des structures est de **12 824€** pour les ligues, **7 288€** pour les comités départementaux, **3 253€** pour les clubs et **3 421€** pour les collectivités territoriales.

3 002 214€ ont été alloués pour des projets développant la pratique sportive dans des territoires carencés, soit 56,84% (22,82% en 2017).

RÉPARTITION PAR TYPE DE FÉDÉRATION



APPELS À PROJETS RÉGIONAUX

APPEL À PROJETS «EMPLOI»

Le fonds promotionnel « Emploi CNDS » consiste en une aide à la professionnalisation des associations sportives. Ces aides ont pour but d'améliorer l'encadrement des activités sportives ou le fonctionnement et la gestion des structures. L'enveloppe s'élève à 1988 841€ avec 230 emplois en gestion dont 50 créations.

Le critère d'attribution principal réside en la capacité d'autofinancement de l'association une fois que l'aide prévue se termine. D'autres indicateurs sont aussi pris en compte comme la pertinence du projet, la capacité «employeur» de la structure, ou encore l'adéquation entre le projet de création de l'emploi et le projet associatif.

Ce dispositif profite davantage aux clubs qu'aux comités départementaux ou comité régionaux. Néanmoins, de plus en plus de « têtes de réseau » font appel à la mutualisation, par le biais de la mise à disposition des agents ou éducateurs dans les clubs ou en étant à l'initiative de la constitution de groupements d'employeurs.

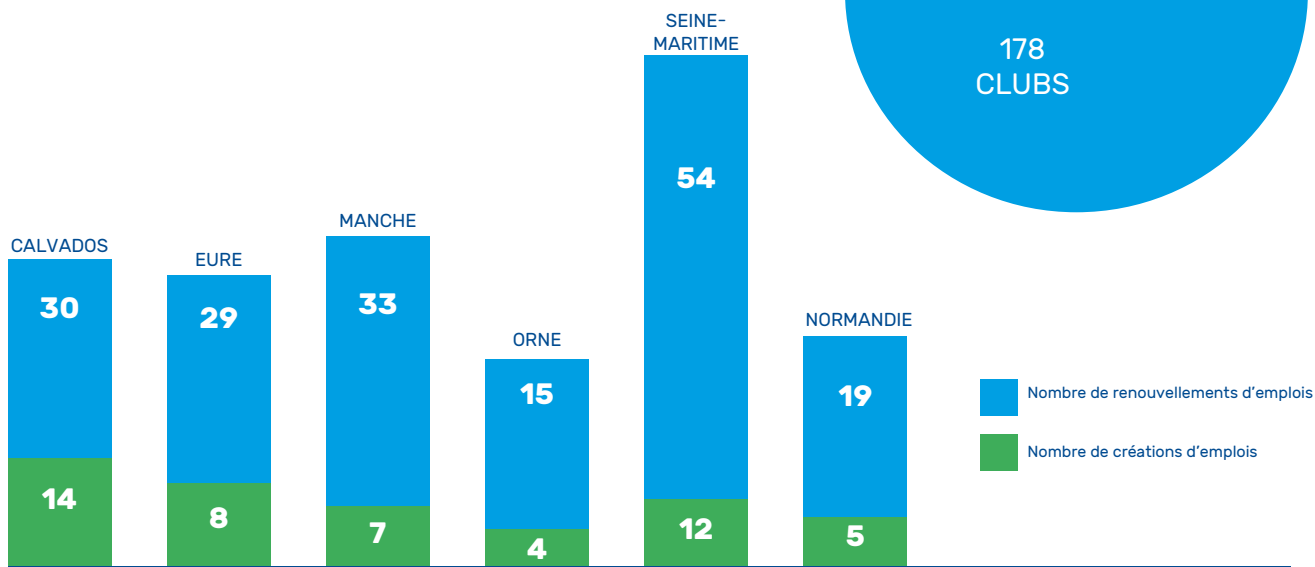
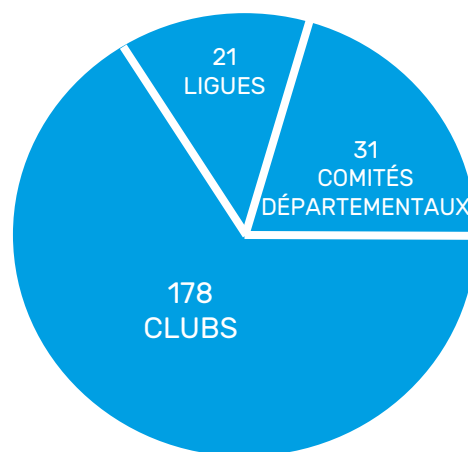
Les futures associations employeurs peuvent se rapprocher des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA). Le DLA permet aux associations œuvrant dans le domaine de l'utilité sociale, telles les associations sportives, de bénéficier d'un accompagnement dans les demandes de création, de consolidation et de développement de l'emploi.



ENVELOPPE 2018
1 988 841 €

230
EMPLOIS EN GESTION
DONT
50 CRÉATIONS

NOMBRE D'EMPLOIS AIDÉS PAR TYPE DE STRUCTURE



APPEL À PROJETS «APPRENTISSAGE»



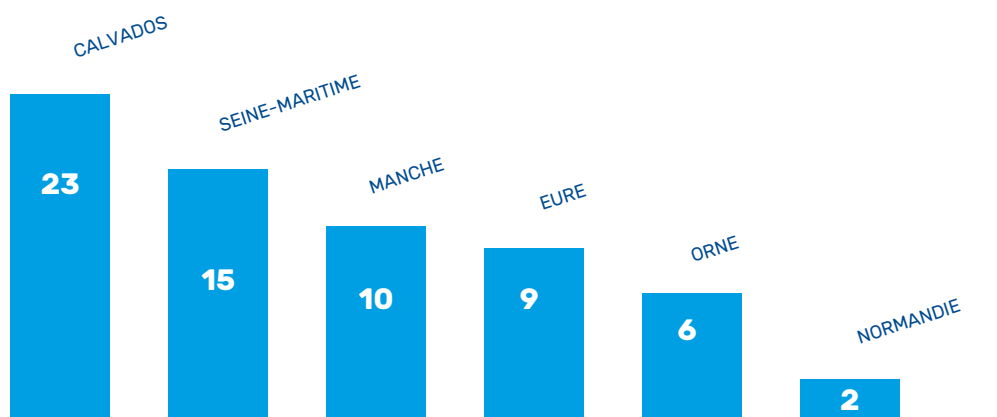
Les associations sportives peuvent solliciter auprès du CNDS une aide financière dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage. En 2018, une enveloppe de 251 740 € a été affectée à cette thématique.

Le montant de la subvention a été déterminé en fonction de trois critères : l'âge de l'apprenti, la durée du contrat d'apprentissage et l'estimation du reste à charge de l'association. Les associations qui n'étaient pas en mesure de recruter un apprenti sans cette aide étaient prioritaires. 65 demandes sur 72 étaient éligibles.

L'aide moyenne par structure s'élève à 3 873€ pour 2018.
L'aide minimale est de 1 000€ et de 6 000€ au maximum.

ENVELOPPE 2018
251 740 €

NOMBRE D'AIDES FINANCIÈRES



APPEL À PROJETS

«J'APPRENDS À NAGER»



Le dispositif « J'apprends à nager » a pour objectif de permettre à un maximum d'enfants entrant en classe de 6^{ème}, ou âgés de 6 à 10 ans, de savoir nager.

Ce dispositif s'adresse aux enfants résidant dans les territoires carencés. Il est à noter que, outre les associations sportives, les collectivités sont éligibles sur ce dispositif.

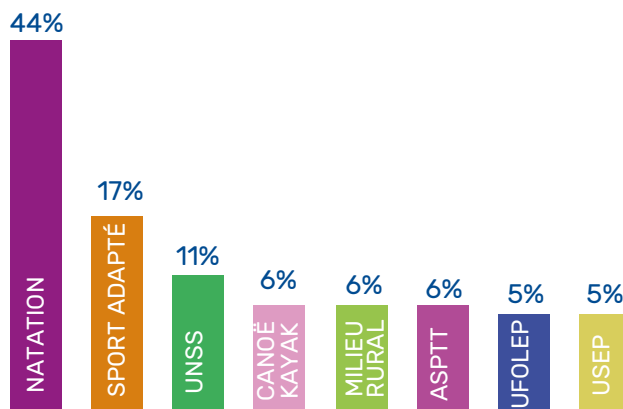
Ce dispositif est très contraint. Sont uniquement subventionnés les stages d'apprentissage se déroulant pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires. La durée minimum de l'apprentissage est de 10h et les stages doivent être gratuits. La capacité à savoir nager est validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv'Nage.

26 dossiers ont été accompagnés financièrement pour un montant de 71 871€. 27 370€ ont été attribués aux collectivités et 44 501€ aux associations.

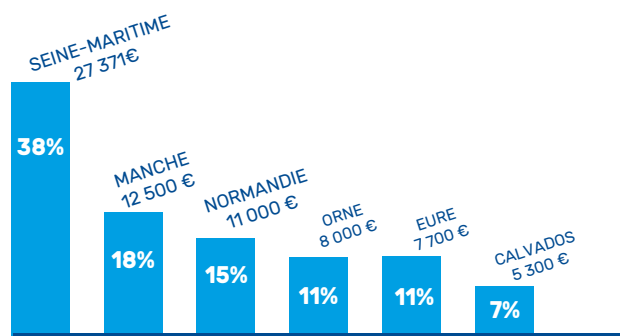
ENVELOPPE 2018

71 871 €

NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS PAR FÉDÉRATION (HORS COLLECTIVITÉS)



RÉPARTITION TERRITORIALE DES SUBVENTIONS



FOCUS



VILLE DE VIRE (14)

Quoi	Mise en place de cycles d'apprentissage de la natation
Qui	Un éducateur territorial du service des sports de Vire Normandie BEESAN
Où	Centre aquatique de Vire Normandie (Calvados)
Quand	Vacances scolaires de février et de printemps (10 séances)
Comment	Transport domicile/piscine assuré par le service des sports de la collectivité (mise à disposition d'un minibus), partenariat avec différentes structures pour identifier les publics cibles (Restos du cœur, secours populaire, secours catholique, croix rouge, centres sociaux CAF, CCAS, maison de l'enfance, ...), mise à disposition de l'éducateur par la collectivité, prêt de matériel par le centre aquatique. Répartition des jeunes en 2 groupes de 8 enfants 6/8 ans (vacances de février) et 9/12 ans (vacances de printemps). Dotation d'un équipement de sport et goûter à chaque participant.
Combien	16 enfants issus des quartiers et en moindre mesure des ZRR, 81% de réussite au test sauv'nage
Pourquoi	Outre l'apprentissage gratuit de la natation pour des publics éloignés, ce projet s'inscrit dans le programme de prévention et de lutte contre le risque de noyade chez les enfants.

APPEL À PROJETS

«CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE»

Cet appel à projets avait pour objectif d'accompagner les structures développant des actions sur trois grandes thématiques :

- **Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires carencés,**
- **Développer la pratique sportive en faveur des personnes éloignées de la pratique : publics socialement défavorisés, publics en grande précarité sociale qui dépendent du plan pauvreté, publics sous main de justice, publics dépendant de l'ASE ; seniors ; public féminin,**
- **Développer la pratique pour les personnes en situation de handicap.**

1361 demandes de financement ont été déposées pour un total de 2 049 691 €. 302 refus ont été prononcés. 1059 projets ont été aidés : 49 ligues (467 445€), 118 comités départementaux (668 732€) et 355 clubs (913514€).

ENVELOPPE 2018

2 049 691 €

L'aide moyenne est de 1 281€ pour les clubs, 2 572€ pour les comités départementaux et 5 435€ pour les ligues et comités régionaux.

Accès à la pratique sportive dans les territoires carencés : 463 actions concernent les quartiers politiques de la ville (dont les 50 quartiers ultraprioritaires et les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le programme national de renouvellement urbain). 380 actions sont répertoriées en Zone de Revitalisation Rurale et en commune en contrat de ruralité. Au total, près de 62 % des actions de cet appel à projets sont destinées aux publics en territoires prioritaires.

FOCUS



MAISON DE QUARTIER - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE SOCIAL GRIEU VALLON SUISSE (76)

Quoi	Rendre effectif l'accès à la pratique sportive pour tous et toutes : <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir, informer et accompagner les usagers dans l'accès à la pratique sportive et pas seulement au sein de l'association. • Lutter contre les préjugés et les discriminations tout particulièrement ceux de genre, tout au long de la saison. • Promouvoir les liens sociaux par le biais d'actions conviviales régulières permettant la rencontre des habitants
Qui	L'équipe éducative de la MJC - Centre Social, avec en particulier son club de foot affilié à la FFF (6 équipes) En direction d'un public en grande précarité sociale, financière et des enfants primo-arrivants (envoyés par les partenaires sociaux et/ou foyer collectif).
Où	Structure placée au cœur du Quartier Grieu Vallon Suisse (quartier enclavé et mal desservi par les transports collectifs et éloigné du centre ville de Rouen) ; tous les quartiers et villes périphériques (Hauts de Rouen, la Grand Mare, Darnétal, Bihorel...)
Quand	Tout au long de la saison 2018 - 2019
Comment	Technique et logistique : <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour les familles • Ramassage des publics via 3 camions (il est prévu l'acquisition d'un camion supplémentaire en 2018) • L'ensemble du matériel du club de foot et de la MJC Grieu Centre social Communication : <ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec d'autres clubs afin de promouvoir le football féminin ; • Insister sur le sens du projet sportif du club de foot qui est avant tout éducatif, et non tourné vers le résultat sportif.
Combien	De 60 licenciés en 2013-2014, le club de foot est passé à 156 en 2017-2018. Moyens humains de la structure : 120 salariés (11 ETP)
Pourquoi	En levant les barrières qui peuvent se poser (le financier, les préjugés, l'administratif, l'aptitude physique), le club de football aide à garantir l'accès à la pratique. En facilitant la connaissance mutuelle par le sport notamment, la MJC contribue à faire évoluer les représentations sociales des individus et des groupes les uns envers les autres. Il s'agit d'amorcer une ouverture à la diversité et à l'apprentissage de l'autre : le vivre ensemble, garant de la paix sociale sur le territoire d'action.

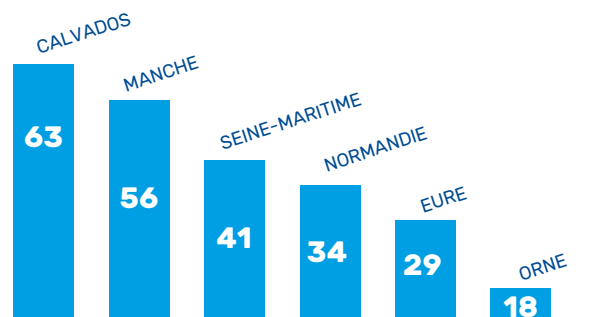
Développer la pratique sportive en faveur des personnes éloignées de la pratique : sur les 1361 actions financées, 241 (17,5%) sont en direction des publics socialement défavorisés.

Le champ d'action de ces projets est local dans près d'un dossier sur deux. La diversification et l'augmentation de l'offre de pratique regroupent 80 % des dossiers financés. 32 dossiers (2,35 %) présentent des actions à destination des Séniors (plus de 64 ans).

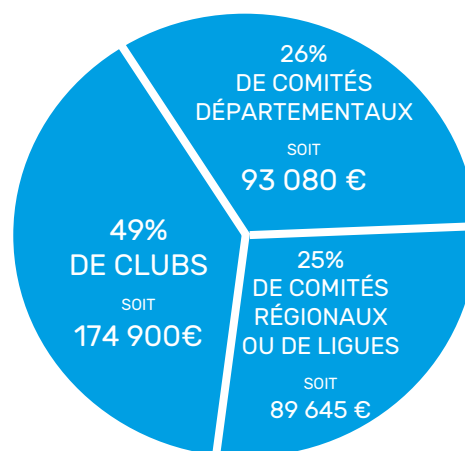
Développer la pratique sportive féminine : 230 actions, déposées par 204 structures, concernent des projets œuvrant pour la féminisation de la pratique, avec un accompagnement financier de 357 625€.

Les projets de féminisation sont développés à 49% par l'échelon local, en lien direct avec les licencié.e.s. Le montant moyen de la subvention CNDS sur le développement du sport féminin est de 1 073€ pour un club, 2 023€ pour un comité départemental et 4 269€ pour une ligue ou comité régional. Les demandes concernent majoritairement une aide à la création de cours spécifiques ainsi que des formations aux pratiques émergentes pour attirer le public féminin et prendre en compte les spécificités de l'accueil de ce public. Les têtes de réseau commencent à proposer des projets mutualisés permettant de former l'encadrement et déployer les nouvelles pratiques sur l'ensemble du territoire.

RÉPARTITION TERRITORIALE



RÉPARTITION PAR TYPE DE PORTEUR DE PROJET



FOCUS



LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Action mutualisée pour la ligue et trois comités départementaux

Quoi	1. Proposer des actions de formation spécifiques à l'accueil du public féminin auprès des professionnels du judo. 2. Proposer des actions opérationnelles portées par les comités ou la ligue à destination des publics féminins.
Qui	La ligue et les comités départementaux via l'équipe technique régionale
Où	Ensemble du territoire Normand
Quand	Janvier - Février 2018 : désignation de la ligue Normandie parmi les trois ligues pilotes du plan national de féminisation et construction des protocoles communs FFJDA-ETR Normandie. Mars-Mai 2018 : Diagnostic territorial, évaluation des pratiques, définition des axes et proposition des contenus. Juin-Septembre 2018 : Élaboration et publication des outils à destination des clubs selon les axes retenus par la DTN et la ligue.

Comment

T1 - Ingénierie du projet : plan de féminisation
Réalisation d'un diagnostic territorial sur la pratique féminine afin de définir des axes de développement de la pratique du Judo Ju-Jitsu à destination des féminines normandes.
2- Formation continue des enseignants : module de formation autour des deux thématiques Taïso et Ju-Jitsu Self défense féminin. Seront abordés des éléments de pédagogie adaptés à des publics féminins plus isolés de la pratique car osant peu intégrer les groupes au sein de clubs : adolescentes, féminines issues de QPV, femmes adultes sédentaires et personnes âgées.
3 - Actions opérationnelles en faveur du développement et de la fidélisation de la pratique féminine.
Ligue de Normandie : réalisation de deux cycles d'initiation de 6 séances de 2 heures à la Self défense pour un public féminin adulte non licencié.
Comités départementaux (Seine-Maritime, Eure et Manche) : organisation d'opérations «Kim Féminin» composées de séances spécifiques d'initiation au Judo, Ju-Jitsu, Taïso réservées aux féminines.
La demande CNDS a été globalisée pour la ligue et les trois comités départementaux. Une clé de répartition de la subvention CNDS a été validée lors du Conseil d'Administration de Ligue : la Ligue apportera son aide à chaque comité départemental sur présentation des bilans financiers et factures relatives à l'action menée par les comités, en leur réservant une part de la subvention reçue en proportion de la participation de chacun au budget global de l'action.

Combien

9 472 licenciées sur la ligue soit 31,55% (taux supérieur à la moyenne nationale) / 40 enseignant.e.s formés.e.s.
600 femmes pour les cycles de pratique.

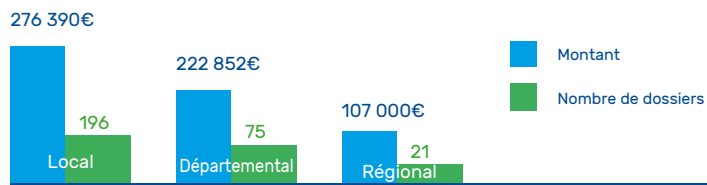
Pourquoi

Participer activement à la déclinaison locale du plan de féminisation fédéral en mutualisant les outils et les moyens.

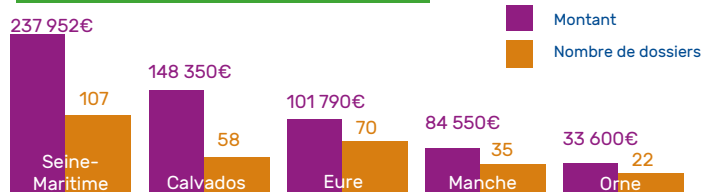
Développer la pratique sportive en faveur des personnes en situation de handicap : 279 actions ont été accompagnées financièrement pour un total de 606 242€, principalement des séances à destination de publics mixtes (valides/handicapés) en toute inclusion. La nature de ces dossiers pourrait s'orienter vers la création de sections sportives, de cours au sein de leur structure à destination des personnes en situation de handicap.

Le montant moyen de la subvention CNDS sur la thématique du handicap est de 1 439€ pour les clubs, 3 047€ pour les comités départementaux et 6 125€ pour les ligues et comités régionaux.

RÉPARTITION PAR ÉCHELON TERRITORIAL



RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT



FOCUS



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE-MARITIME (CDOS 76)

Quoi	Commission départementale Sport et handicap 76
Qui	ULa CDSH, portée par le CDOS 76, est composée de la Direction départementale déléguée (DDD) du 76, le conseil départemental, les comités départementaux Handisport et Sport Adapté, la MDPH et de personnes qualifiées issues des structures spécialisées et des CD valides.
Où	CSeine-Maritime
Quand	La CDSH est active depuis juin 2010
Comment	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des clubs labellisés (visite d'accompagnement, de contrôle, soutien à la structuration) et poursuite de la campagne de labellisation des clubs (visite des clubs ayant fait la demande de label, étude des dossiers par la CDSH 76), - Organisation des journées s'HANDifférence (village des partenaires, activités physiques et sportives en mixité entre des écoliers des centres spécialisés de la Seine-Maritime, démonstration d'activités sportives, démonstration d'appareillage et de matériels, présentation des ambassadeurs Sport&Handicap), - Réalisation d'outils de communication, site internet dédié, - Participation à des événements sur le Sport&Handicap (forum, colloque, portes ouvertes...), - Permanences de la CDSH 76 à la MDPH de Rouen et du Havre, - Participation à une thèse d'étude sur Sport&Autisme sur 3 ans, - Organisation de formations Sport&Autisme.
Combien	180 structures labellisées « Sport et handicap »
Pourquoi	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de handicap et atteintes de TSA dans les clubs valides, - Promouvoir la labellisation des clubs, - Former et sensibiliser les bénévoles et encadrants, - Accompagner les structures dans l'accueil de personnes en situation de handicap, - informer les structures, les familles et les aidants.

S & H 76
Commission Départementale Sport & Handicap

APPEL À PROJETS

«PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ SOUS SES DIFFÉRENTES FORMES»

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les actions de promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé : le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récidive.

A cette fin, 3 types d'actions ont été retenus :

1 - Actions de promotion du sport comme facteur de santé :

- Actions de préservation de la santé par l'activité physique en direction des publics particuliers prévus dans la déclinaison régionale de la politique ministérielle Sport Santé Bien-être (SSBE) ;
- Actions de mise en œuvre du décret relatif au «sport sur ordonnance»

ENVELOPPE 2018

501 250€

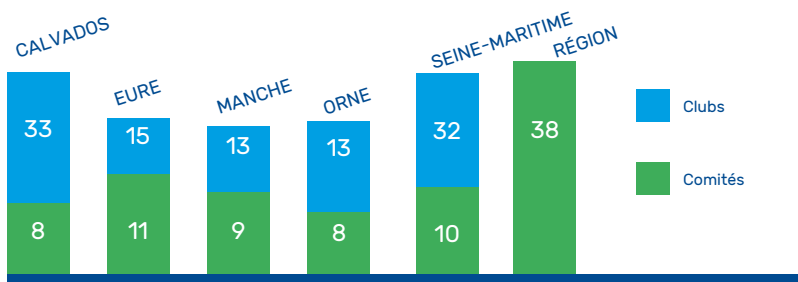
• Actions de lutte contre la sédentarité et de promotion de l'activité physique au quotidien.

2 - Actions de préservation de la santé des sportifs

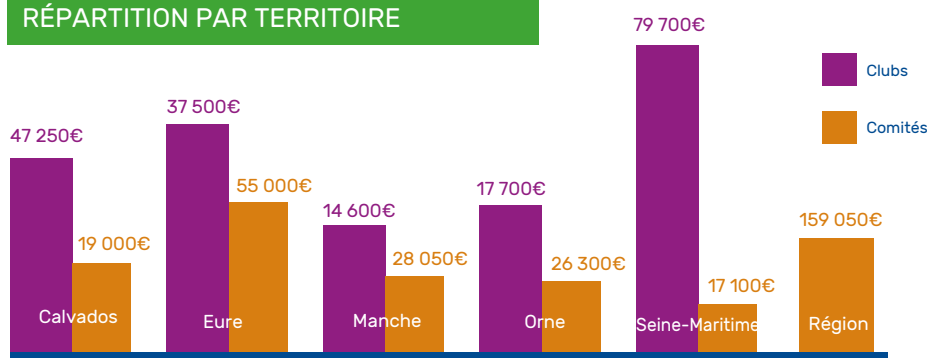
3 - Actions de prévention du dopage et des conduites dopantes.

253 dossiers ont été déposés pour une demande de 1 012 829 €, 213 dossiers ont été soutenus pour un montant de 501 250 €.

NOMBRE DE STRUCTURES BÉNÉFICAIRES

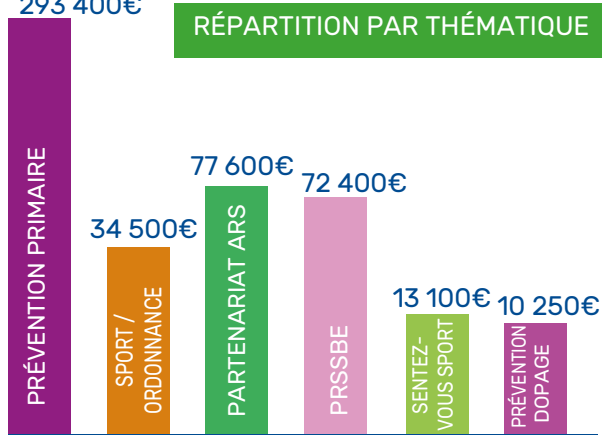


RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



293 400€

RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE



Les subventions moyennes sont de 1948€ pour les clubs, 2805€ pour les comités départementaux et 3563€ pour les ligues et comités régionaux. 95 dossiers soutenus concernent des territoires prioritaires pour un montant de 197 200 €, soit 39% de l'enveloppe.



SPORT SUR ORDONNANCE ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITE CLUB (76)

Quoi	Permettre à des personnes atteintes de maladie chronique de pratiquer des activités physiques adaptées comme thérapeutique non médicamenteuse
Qui	La section ASRUC Santé du club en s'appuyant sur un coordonnateur doctorant en activités physiques adaptées à la santé et des éducateurs spécialistes sensibilisés au sport santé et des intervenants extérieurs (diététicienne et sophrologue spécialisés)
Où	Mont Saint Aignan et Métropole
Quand	Tout au long de l'année

Comment	Un entretien initial gratuit a lieu avec le coordonnateur APAS (évaluation de: motivations, situation sociale, antécédents sportifs et médicaux, éventuelles complications et objectif personnel de santé et de bien-être). Le programme propose une adhésion annuelle pour 3 séances d'APA max/ semaine. Le coût de l'adhésion est modulable pour 1 à 3 séances max/ semaine, en fonction des conditions de ressources, et peut aller de 450 € jusqu'à la gratuité. La personne peut se diriger vers l'ASRUC Santé de sa propre initiative ou par l'intermédiaire d'un des partenaires (professionnel de santé, associations de patients,...). Des entretiens d'évaluation sont réalisés en cours et en fin de programme. Une coordination est mise en place entre les différents acteurs concernés par le pratiquant.
Combien	60 bénéficiaires prévus en 2018
Pourquoi	Pour répondre aux priorités régionales de santé, aux besoins des populations locales et aux politiques de santé publiques notamment en lien avec les textes sur l'activité physique adaptée prescrite.



COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SORTIF DE L'ORNE (CDOS 61)

Quoi	Sport santé - Développer une offre d'activités physiques adaptées en milieu rural pour les personnes porteuses de pathologies chroniques
Qui	Un chef de projet coordonnant l'action, avec un enseignant en activités physiques adaptées, et l'équipe de bénévoles du CDOS de la commission Sport Santé Bien Être
Où	Département de l'Orne
Quand	Tout au long de l'année

Programme APAMAL (Activités Physiques Adaptées aux Maladies et Affections Longues) :
Un entretien est réalisé pour comprendre les habitudes de vie du participant. Une évaluation initiale et finale de condition physique. Ces informations figurent dans un livret qui peut servir de lien avec le médecin.
Communication : Mise en place d'une communication sur le lancement du programme (affiche, flyers, médias, bulletins municipaux, Orne magazine), réunions d'information auprès des professionnels de santé locaux et assistantes sociales, organisation de conférences sur la prescription médicale des activités physiques, présence sur les événements de la semaine « Sentez-Vous Sport » et les manifestations en lien avec le sport santé, information auprès des acteurs médico-sociaux signataires des Contrats Locaux de Santé
Programmation envisagée : 2 séances d'1 heure par semaine pendant 3 mois ; 4 à 12 personnes par groupe.
Mobilité : Plusieurs lieux de pratique. L'éducateur se déplace au plus près des lieux de vie des patients, dans les petites communes rurales (mise en place de conventions avec les collectivités locales).
Convention IMAPAC et PlanETH Patient
Maintien d'une pratique sportive : remboursement de la 1^{ère} année de licence dans un club sportif local (de 80 €).

Comment	
Combien	60 à 100 personnes en 2018
Pourquoi	Répondre à la demande d'activités physiques adaptées aux personnes souffrant de pathologies chroniques, accessible en terme de proximité et financièrement (Contrat Locaux de Santé du Perche et du territoire d'Argentan) / Sensibiliser les clubs locaux au sport santé et les accompagner dans l'accueil de personnes présentant des problèmes de santé.

APPEL À PROJETS «RENFORCER LA LUTTE CONTRE

LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT DANS LE SPORT »

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner des actions qui concourent à lutter contre toutes les formes de discriminations, de violences et de harcèlement dans le sport. Les actions de promotion des valeurs du sport et du fair-play étaient également éligibles.

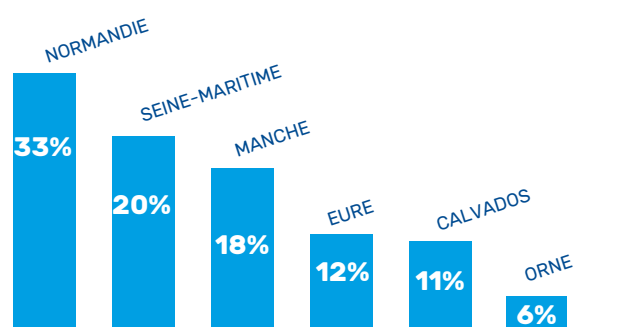
98 projets ont été accompagnés pour une somme de 257 200 € dont 85 900 € pour les ligues, 118 200 € pour les comités départementaux et 53 100 € pour les clubs. L'aide moyenne est de 1 435€ pour les clubs, 2 955€ pour les comités départementaux et 4 090€ pour les ligues et comités régionaux.

Les actions retenues consistent majoritairement en des ateliers de sensibilisation, des séquences de formation ou le développement d'outils pédagogiques. Les actions de formation sont plutôt portées par le niveau régional, les autres types d'action plutôt par des acteurs départementaux et locaux.

ENVELOPPE 2018

257 200€

RÉPARTITION TERRITORIALE



FOCUS



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT (14)

Quoi	Respecte ton sport
Qui	3 jeunes en service civique, 3 éducateurs salariés, 1 coordinateur, 5 bénévoles référents sur leurs sections
Où	Quartier QPV du Chemin Vert
Quand	2018/2019
Comment	<p>Cette action s'organise autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions en collège : projections débats autour des questions de parité, de respect, et de fair-play dans le sport ; animations physiques ponctuelles sur le temps du midi. <p>Cette activité est développée en partenariat avec le Service Action Prévention et l'association Uni Cités qui développe un programme d'intervention de ses volontaires en service civique autour d'actions cinéma et citoyenneté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un théâtre forum avec les jeunes de la section foot (11/17 ans) avec une compagnie de théâtre locale. - Développement d'un programme «respecte ton sport !» auprès de l'ensemble des licenciés du club : diffusion d'outils de sensibilisation en interne autour du fair-play et du respect, temps de sensibilisation (lors des stages, entraînements, matchs) animés par les jeunes en service civique à destination des licenciés, des parents et des spectateurs. <p>Ce programme se conclura par l'organisation d'un weekend thématique autour de ces questions de fair-play.</p>
Combien	200 jeunes
Pourquoi	<p>Sensibiliser au respect et au fair play dans la pratique sportive et lutter contre les discriminations et les incivilités dans le sport.</p> <p>Sensibiliser le public jeune à ces questions.</p>



TENNIS COMITÉ MANCHE

Respect
Tolérance
Loyauté
Partage



EDUCATION &
VALEURS SPORTIVES

"Jouer et se FAIRPLAYsir"



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE LA MANCHE (50)

Quoi	Challenge Tennis Attitude
Qui	Enseignants et dirigeants de 51 clubs ayant une école de tennis 2 salariés du Comité (1 secrétaire et 1 conseiller sportif territorial)
Où	Tous les clubs disposant d'une école de Tennis
Quand	2018/2019

Comment	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'opération à tous les clubs de tennis lors de formations décentralisées et sectorisées afin d'optimiser les échanges et les questions relatives à l'action, et adopter une stratégie de communication (mai et début septembre 2018). - Mise en place d'une séance de sensibilisation dans tous les clubs participants. Cette séance sera consacrée à sensibiliser le comportement des enfants (6-14 ans) sur dix thèmes essentiels (le club, l'entraînement, la compétition, le match, l'arbitrage, la défaite, l'adversaire, les conditions de jeu, les bénévoles). - Des outils de communication seront réalisés comme support de l'action : livret destiné aux dirigeants et enseignants, passeport destiné aux enfants (évaluation), information auprès des parents. - Validation des bonnes pratiques sur un passeport, lors des compétitions et/ou plateaux pédagogiques (acquis approuvés sur un minimum de 5 compétitions). - Organisation d'une journée thématique « TENNIS FAIR PLAY » : elle sera proposée aux jeunes ayant retourné au comité le passeport validé : ateliers arbitrage, quizz, mise en situation sur le terrain etc...
Combien	51 clubs, 2 700 jeunes
Pourquoi	<ul style="list-style-type: none"> - participer à l'éducation des enfants par la pratique du tennis, transmettre des valeurs sportives (loyauté, tolérance, respect, partage ...), - faire du tennis un vecteur éducatif et social et lui donner un rôle majeur dans le développement personnel, - prévenir les incivilités et lutter contre la violence dans le sport. - développer des outils de communication visant à transmettre les valeurs essentielles « la bonne attitude » - systématiser les échanges entre les enfants et les dirigeants ou éducateurs sur les thèmes essentiels (l'entraînement, la compétition, l'arbitrage, la défaite...) - mobiliser tous les acteurs du tennis pour véhiculer et transmettre « la bonne attitude »



ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE

L'enveloppe complémentaire a été accordée de manière exceptionnelle en 2018, par Mme La Ministre des Sports, pour accompagner les clubs les plus fragiles et en difficulté notamment les associations sportives de petite taille. La somme accordée à la Normandie était de 160 840€.

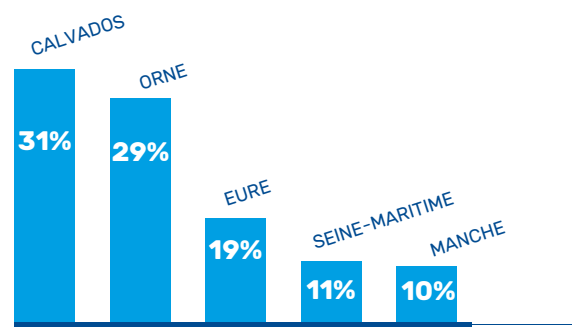
Un appel à projets a été lancé auprès des petits clubs (moins de 20 000€ de budget annuel hors emploi) afin de pouvoir les accompagner dans leur fonctionnement. Les critères étaient les suivants :

- Un club ne dépassant pas un nombre de licenciés déterminé par discipline
- Un budget annuel du club ou de l'association inférieur à 20.000 € (hors budget emploi)
- L'existence d'un projet associatif du club prenant en compte les priorités du CNDS
- Le dépôt d'une fiche action objectivant et chiffrant la difficulté financière rencontrée par le club

L'aide était plafonnée à 5 000€ avec un seuil à 1 500€ (ou 1 000 € en territoire carencé). 48 associations répondaient aux critères de recevabilité et ont pu être accompagnées financièrement.

**ENVELOPPE
COMPLÉMENTAIRE 2018
160 840€**

RÉPARTITION TERRITORIALE



PROCÉDURE DE CONTRÔLE

Toute association qui reçoit une subvention publique doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de l'administration qui a accordé la subvention. Le contrôle réalisé en 2018 a porté sur la réalisation de l'action (utilisation des fonds et l'objet de leur utilisation : conformité de l'emploi des fonds à l'objet de la subvention) ayant obtenu une subvention lors de la campagne CNDS 2017. 18 associations ont été contrôlées en 2018.

Lorsque une association réalise une action financée par le CNDS, il convient de conserver des preuves de réalisation de l'action : articles de presses datés, feuilles d'émargement, convention de réservation de salle, photos, affiches... Tous ces documents permettront ainsi aux associations de répondre aisément à la procédure de contrôle.

**CONTRÔLES 2018
18**

CNDS NATIONAL



FÊTE DU SPORT

Première édition d'un appel à projet national à destination des collectivités territoriales et des associations sportives, cet événement s'est déroulé sur la période du vendredi 21 au dimanche 23 Septembre 2018. Cette manifestation s'inscrit dans l'objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives en France. La « Fête du Sport » doit ainsi permettre, chaque année, de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive, la démonstration de la « France qui bouge ». Une attention particulière a été portée aux projets permettant d'associer à l'opération les publics cibles : femmes, personnes en situation de handicap, personnes socialement défavorisées, jeunes, seniors, personnes détenues.

**ENVELOPPE 2018 POUR LA
NORMANDIE
131 200€**

42 dossiers ont été labellisés «Fête du Sport».

Le CNDS national a octroyé 131 200€ pour 23 projets :

6 projets Calvados

11 Eure

7 Manche

4 Orne

15 Seine-Maritime

2 projets régionaux

FOCUS



COLLECTIVITÉ DE PONT AUDEMER (27)

Quoi	Mise en place d'une fête du sport sur la commune de Pont Audemer, projet en direction du grand public en ciblant notamment les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les seniors.
Qui	La collectivité territoriale en partenariat avec 27 associations sportives
Où	Pont Audemer
Quand	Vendredi 21 au dimanche 23 septembre
Comment	Vendredi : « Handi'CAP sur le sport », journée sur la thématique du handicap, avec 11 clubs signataires de la charte «Sport et handicap». Etaient proposées des découvertes de 14 disciplines. Un partenariat a été mis en place avec l'association « Les papillons blancs de Pont-Audemer et des cantons de la Risle». Samedi : « Fête du sport in club » avec des portes ouvertes dans les clubs permettant de venir découvrir et pratiquer les pratiques sportives lors des entrainements habituels. Dimanche : « forum des associations » avec 27 clubs qui proposent des initiations, challenges, exhibitions, interviews sur différentes thématiques (sport santé, l'emploi,...). Arrivée de l'Xtrem Défi normand (course à pied, kayak, VTT). Organisation d'un débat sur la pratique sportive.
Combien	1 000 participants sur les 3 jours
Pourquoi	Par la mise en valeur du tissu associatif municipal, cette manifestation a pour objectif la promotion du sport et de la culture pour tous, de l'action sociale, ainsi qu'une sensibilisation à la nutrition.



ASPTT CAEN (14)

Quoi	« La Pierre Heuzé s'habille en Sport »
Qui	Association multisports en partenariat avec les associations de quartier
Où	Quartier de la Pierre Heuzé (quartier QPV)
Quand	Animation organisée sur 2 jours : vendredi 21 et samedi 22 septembre
Comment	<p>Activités proposées : Volley adapté, Pétanque, Taijï quan, Soft Volley, Kidsport, Tir sur cible, Basket et Tennis de Table, Course d'Orientation.</p> <p>Organisation d'une « bourse aux vêtements de sport »</p> <p>Repas partagé avec un pique-nique sur l'herbe.</p> <p>Parrainage : 1 licencié ASPTT apporte un vêtement de sport et accompagne un ami extérieur à l'ASPTT pour pratiquer ensemble.</p> <p>Récompense avec attribution de points par participation : 1/4h = 1 pt, 1/2h = 3 pts, 1h = 5 pts.</p> <p>Pour créer des passerelles à l'année, inscriptions possible pour les activités à la CAF, AMVD, ASPTT.</p>
Combien	300 participants sur les deux jours
Pourquoi	Par un travail à l'année sur le quartier QPV, l'objectif est de sensibiliser le grand public à la pratique sportive

ÉQUIPEMENT

L'enveloppe globale allouée au niveau national pour le subventionnement des équipements sportifs s'est élevée à 32 millions d'euros en 2018. La particularité de cette année 2018 concernait la recherche de financements pour les équipements sportifs innovants ainsi que le financement des projets situés dans les 50 QPV « ultra-carencés ».

Le montant total octroyé pour la Normandie s'élève à 971 000 euros.

ENVELOPPE 2018
971 000€

Pour la Normandie, sur les 15 dossiers transmis pour instruction du CNDS, 9 ont été subventionnés :

- o 7 pour les crédits «Héritage» (sur les 9 dossiers déposés)
- o 2 pour les crédits «territoires carencés» (sur les 5 dossiers déposés)
- o 1 dossier pour les crédits «mise en accessibilité» non subventionné.



www.normandie.drdjscs.gouv.fr